

à Grand-champ, le 21 février 2025.

Chère(e)s éleveurs,

La 14ème Foire de Lanvaux-golfe du Morbihan Vannes Agglo se déroulera les 07, 08 et 09 juin 2025 (week-end de la Pentecôte). Cette 14ème édition se déroulera sur le nouveau site de la Foire de Lanvaux situé à « La Lande de Pratelmat » **à Grand-Champ (56)**.

Nos fidèles et nouveaux visiteurs pourront approcher des exposants venant de tous les horizons : matériels agricoles, automobiles, jardinage, viticulture, créateurs, prestataires de services, etc. Cette rencontre permettra de créer un lien de proximité entre le professionnel et le grand public.

Cette manifestation bisannuelle, est l'occasion d'organiser un programme mettant en valeur tout le travail du monde agricole.

Pour cette nouvelle édition, du 07, 08 et 09 juin 2025, les membres de l'association de la Foire de Lanvaux du territoire de GMVA ont décidé de **mettre en place un concours caprin : le Dimanche 08 juin 2025**.

Eleveurs caprins, il nous a semblé important de vous associer au même titre que les producteurs laitiers bovins à ce type de manifestation **pour montrer au public votre travail quotidien et votre passion pour vos animaux**.

Pour ce 3ème concours caprin organisé sur le Morbihan, l'association de la Foire de Lanvaux mettra en œuvre tous les moyens humains et matériels pour assurer son bon déroulement et répondre à vos attentes.

Vous avez dans vos élevages, des animaux dignes de concourir sur un ring, d'être mis à l'honneur par une présentation de votre race, n'hésitez donc pas à faire découvrir votre travail, votre passion pour vos animaux, **en vous inscrivant à ce concours**.

Pour ce faire, vous trouverez, ci-joint à ce courrier, un **bulletin d'inscription** et un certificat sanitaire 2025 à envoyer à INNOVAL, 21 jours avant le concours (soit pour le 14 avril 2025 au plus tard).

Sur un plan sanitaire, pour pouvoir sortir vos animaux sans aucun risque sanitaire pour votre élevage, pour l'ensemble des éleveurs présents, vous devrez répondre aux différents articles, A, B et C mentionnés sur le certificat sanitaire 2025, dans la rubrique REGLEMENT SANITAIRE Les animaux désignés :

Aux conditions répondant, INNOVAL validera le certificat sanitaire 2025- Concours et rassemblement en retour

Pour **vous remercier de votre participation** en tant qu'éleveurs de chèvres à ce troisième concours caprins sur le Morbihan, **l'association de la Foire de Lanvaux vous invite**, avec les éleveurs laitiers qui auront participé au concours bovins, et avec les bénévoles qui auront participé au bon déroulement de la Foire de Lanvaux durant tout le week-end de la Pentecôte, au;

- **Repas des bénévoles et éleveurs** » qui aura lieu le dimanche 28 Juin 2025 à partir de 12h30 sur le site de la Foire de Lanvaux à Grand-Champ.

Pour mieux connaître l'association de la Foire de Lanvaux-golfe du Morbihan, je vous invite à aller sur son **site internet**, sur lequel plusieurs rubriques sont à votre disposition : www.foiredelanvaux.net

Comptant sur votre participation, nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire.

JEHANNO Bertrand : 06 07 62 31 14.
Président de la Foire de Lanvaux GMVA
bertrand.jehanno56@gmail.com



BULLETIN D'INSCRIPTION – CONCOURS CAPRINS

FOIRE DE LANVAUX-GOLFE DU MORBIHAN à GRAND-CHAMP (56)

Dimanche 08 juin 2025. (week-end de la Pentecôte).

Éleveurs :

Nom

Prénom

Nom de l'exploitation

Adresse

Code Postal et Ville

N° Téléphone :

E-mail :

Nombre d'animaux inscrits :

Questions diverses :

.....

.....

Retour des réponses

par e-mail :

bertrand.jehanno56@gmail.com

ou par courrier :

Foire de Lanvaux Place de la Mairie BP 15 56390 GRAND-CHAMP

Des informations liées à l'organisation vous seront communiquées les jours précédents le concours.

Foire de Lanvaux

Place de la Mairie - BP 15 – 56390 Grand-Champ

Nom de l'élevage :

Règlement concours caprin

Foire de Lanvaux Golfe du Morbihan Vannes Agglo 2025.

Concours morphologique uniquement.

Chaque éleveur est libre d'inscrire les animaux de son choix auprès du secrétariat de « Association Foire de Lanvaux Comice Agricole » en respectant la date fixée pour cela (passée la date limite aucune inscription ne sera prise en compte).

Chaque animal devra concourir en section représentant sa classe d'âge.

Un premier, un deuxième, un troisième prix pour chaque section.

Les premières et deuxièmes de chaque section reviendront pour le grand championnat (grande championne, réserve grande championne et mention honorable).

Un prix de la meilleure mamelle jeune et adulte sera décerné parmi les meilleures mamelles choisies par le juge dans chaque section.

Pensez bien à laisser la mamelle de vos chèvres pleines, à vous d'examiner les heures de lait possibles . L'objectif étant de valoriser la morphologie à son plein potentiel.

Le prix d'élevage récompensera le meilleur lot (3 chèvres). La désignation de la championne suprême viendra clôturer le concours (entre la grande championne Saanen et la grande championne Alpine).

TENUE DE L'ELEVEUR :

Chaque éleveur devra porter le tee-shirt remis par le comité organisateur et un pantalon foncé voir : jean. (l'accès au ring pourrait lui être refusé en cas de non-respect de la tenue exigée) .Il devra porter un identifiant indiquant le numéro de catalogue de l'animal présent. Lequel devra être muni d'un collier de présentation.

ATTENTION SUR LE RING :

Chaque présentateur devra se déplacer en suivant les consignes du maître de piste (ringman) et du juge.

Un juge **UNIQUE** officiera sur le ring. Le créneau horaire attribué au concours caprin étant calé en fonction des autres concours il est donc important que chacun s'organise pour le bon déroulement des opérations.

PS : Ce concours fait par les éleveurs pour les éleveurs est une vitrine pour les éleveurs sélectionneurs national et ouvert à tous.

Nous comptons sur vous pour le faire progresser.

Signature (mention « lu et approuvé ») .

Nom de l'élevage :

Adresse mail:

Adresse :

Code postal :

Commune :

N° cheptel :

Race Troupeau :

N° tél (portable si possible) :

Nombre d'ovins et de caprins	N° national				

La Direction Départementale en charge de la Protection des Populations

Atteste les points A1, A2, A3 du Certificat Sanitaire Ovin Caprin 2018

Fait à : Le : Signature :

L'Éleveur

Je soussigné, M.

Responsable de l'élevage, certifie :

Avoir pris connaissance du règlement général du concours, en accepte les dispositions et s'engage à le respecter.

Atteste que les animaux présentés respectent les points B1 B2 B3 du Certificat Sanitaire Ovin Caprin 2018.

Ne pas avoir constaté, dans les 30 jours précédant la manifestation, de maladie contagieuse, avortement ou tout autre signe affectant simultanément plusieurs animaux. Dans le cas contraire, fournir un certificat du vétérinaire attestant la mise en place de mesures sanitaires et émettant un avis favorable sur la participation à la manifestation.

Fait à : Le :
Signature (+cachet obligatoire pour les sociétés) :

RÈGLEMENT SANITAIRE Les animaux désignés :

A - Proviennent d'un établissement :

1. Qui n'est pas situé dans une zone soumise à une restriction de mouvement pour cause de danger sanitaire 1ère ou de 2ème catégorie,
2. Officiellement indemne de brucellose,
3. Qui n'est pas placé sous arrêté préfectoral de déclaration d'infection (APDI) de tremblante ovine.

B - Et remplissent eux-mêmes les conditions suivantes :

1. Etre identifiés conformément à la réglementation (tout animal né après le 01/07/2010 doit être identifié avant l'âge de 7 jours avec un repère électronique dans l'oreille gauche et une boucle pendentif dans l'oreille droite),
2. Ne présenter aucun signe de maladie,
3. Ne pas être porteurs de lésions cutanées (dartres, gales, poux,...).

C - A savoir :

Les animaux doivent être accompagnés d'un document de circulation.

Les dispositions précisées sur ce certificat respectent d'une part la législation sanitaire en vigueur et d'autre part les exigences complémentaires demandées par l'organisateur. Un point nouvellement exigible compte tenu de l'évolution de la législation est immédiatement applicable, même si celui-ci n'est pas contractualisé sur ce certificat.

L'isolement au retour des animaux exposés, idéalement pendant 21 jours, est demandé par le GDS, en attente des symptômes ou l'immunisation d'éventuelles maladies infectieuses en incubation.